

Projet de budget des dépenses et des recettes pour 2002-03

261. Compte tenu des variations probables des coûts, les propositions de programme et de budget pour 2002-03, évaluées au taux de change budgétaire pour 2000-01 de 1,53 franc suisse pour 1 dollar, s'élèvent à 474 529 465 dollars, soit le même montant, en termes réels, que pour la période biennale antérieure.

262. Après une analyse des facteurs de coûts tant au siège que dans les bureaux extérieurs, les augmentations de coûts ont été limitées à un taux global de 1,51 pour cent pour la période biennale. Des informations complètes sur les variations des facteurs de coûts sont fournies dans l'annexe documentaire 2 des Propositions de programme et de budget.

263. Le taux de change budgétaire pour la période biennale 2002-03 sera fixé au taux du marché lorsque le budget sera examiné par la Commission des finances des représentants gouvernementaux à la 89^e session (juin 2001) de la Conférence. Les présentes propositions ont donc été évaluées au même taux de change budgétaire (1,53 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis) que le programme et budget pour 2000-01, à la fois pour faciliter les comparaisons et parce que le coût des propositions en dollars des Etats-Unis comme en francs suisses continuera d'évoluer avec le taux de change jusqu'à ce que le budget soit définitivement arrêté.

264. A titre indicatif cependant, le taux de change comptable mensuel de l'Organisation des Nations Unies pour janvier 2001 était de 1,64 franc suisse pour 1 dollar. Au cas où ce taux serait toujours valable en juin 2001, le montant du budget proposé en dollars serait de quelque 455,5 millions, et le montant correspondant en francs suisses des contributions serait d'environ 746,9 millions.

265. Ainsi, les contributions payables par les Etats Membres en 2002-03 dépendront du montant global du budget, du taux de change budgétaire qui sera finalement fixé et du barème des contributions approuvé par la Conférence.

266. Le projet de budget des dépenses et des recettes avec les chiffres correspondants pour 2000-01, présenté sous la forme requise pour son adoption par la Conférence, figure ci-après:

Dépenses	Prévisions 2002-03		Recettes			
	Budget 2000-01	Prévisions 2002-03	Budget 2000-01		Prévisions 2002-03	
	Dollars E.-U.		Dollars E.-U.	Dollars E.-U.	FS	Dollars E.-U.
Partie I			Contributions des Etats Membres			
Budget courant	466 595 000	473 654 465	467 470 000	715 229 100	474 529 465	726 030 081
Partie II						
Dépenses imprévues	875 000	875 000				
Total budget	467 470 000	474 529 465	467 470 000	715 229 100	474 529 465	726 030 081

267. Lorsqu'elle aura terminé l'examen des prévisions budgétaires figurant dans le présent document, la Commission du programme, du budget et de l'administration voudra sans doute soumettre au Conseil d'administration, pour qu'il soit proposé à la Conférence internationale du Travail, un projet de résolution concernant l'adoption du programme et budget du 68^e exercice (2002-03) et la répartition des dépenses entre les Etats Membres pour 2002-03. Le texte proposé pour ce projet de résolution est le suivant:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

aux termes du Règlement financier, approuve, pour le 68^e exercice prenant fin le 31 décembre 2003, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail, s'élevant àdollars des Etats-Unis, et le budget des recettes s'élevant àdollars des Etats-Unis, soit, au taux de change defranc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, à une somme defrancs suisses, et décide que le budget des recettes, libellé en francs suisses, sera réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

